

Le Guide de l'étudiant-e 2004 / 2006



CUAE
**Conférence Universitaire des Associations
d'Etudiant-e-s**

Université de Genève

CUAE: Conférence Universitaire des Associations d'Étudiant-e-s

La CUAE est l'association faîtière de la quasi totalité des associations d'étudiant-e-s de l'Université de Genève.

Politiquement indépendante, la CUAE exerce le rôle de syndicat étudiant et elle est ouverte à tou-te-s les étudiant-e-s inscrite-s auprès de l'Université.

Si vous êtes intéressé-e-s à participer aux diverses actions menées par la CUAE, n'hésitez pas à nous contacter à travers notre secrétariat ou lors d'une assemblée générale (convoquée par voie d'affichage).

Ce guide représente une version entièrement réactualisée de l'édition 2000-2002. Bien sûr, il se peut que des erreurs se soient glissées ici et là. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques et suggestions. En outre ce guide est disponible sur notre site web, où figurent déjà bon nombre d'adresses utiles mises à jour régulièrement.

Vous trouverez les adresses des différents organismes et institutions dans l'index qui se trouve à la fin de ce guide.

CUAE
83, bd Carl-Vogt
1205 Genève
tél/fax: 022.379.77.14
e-mail: cuae@unige.ch
www.unige.ch/asso-etud/cuae

Edition 2004-2006:

Réactualisation

Alfonso Gómez, Alix Heiniger,
Frédéric Deshusses, Giangorgio
Gargantini, Jacques Ngoï, Martin
Boekhoudt, Nicola Ambrosetti,
Omar Pagnamenta, Roxane
Carretero, Stefania Giancane,
Tamara Katz, Véronica Gómez,
Yoann Boget

Rédaction

1^{ère} éd.:

Andrea Domenighetti,
Sebastien L'Haire,
Laura Magdalena,
Benito Perez
Gloria Castro,
Marko Bandler

3^e éd.:

Roxane Carretero,
Tamara Katz,
Giangiorgio Gargantini,
Alfonso Gómez

Dessins

Sacha, Charb, GSsA

Mise en page

Roxane Carretero,
Giangiorgio Gargantini
Alfonso Gómez
Mirko Pagnamenta

Impression

Fontana Print SA, Lugano-Pregassona

Edité par la CUAE,
Genève, octobre 2004

Menu

Présentation	p. 5	Culture, sport et loisirs	p. 16
		Films/Cinéma	p. 16
Connaissez-vous vos droits?	p. 6	Théâtre	p. 16
		Musique	p. 16
Vie quotidienne	p. 8	Discothèques Municipales	p. 17
Fric	p. 8	Sport	p. 17
Logement	p. 10	Transports	p. 17
Bouffe	p. 11	Livres	p. 18
Fringues	p. 11	Presse	p. 18
Coiffure	p. 11		
Ménage- Meubles	p. 11	La CUAE se présente	p. 19
		Les membres	p. 19
Santé	p. 12	Structures	p. 20
Assurance maladie et accident	p. 12	Permanence	p. 21
Contraception – maternité- avortement	p. 13	Activités	p. 21
MST-Sida	p. 13		
Violences – viol- Harcèlement	p. 13	Autres organismes	p. 22
Soutien psychologique - dépendances	p. 13	Etudiants	
		CIGUE	p. 22
Problèmes juridiques	p. 14	Commission de Gestion des Taxes Fixes	p. 23
		Courants	p. 24
Armée?	p. 15	Association des Etudiants Internationaux	p. 25

Les structures de l'Université p. 26

Associations d'étudiantes	p. 26
Compétences et composition des organes de l'uni	p. 26
Rectorat	p. 26
Conseil de l'université	p. 29
Sénat	p. 30

Organes et subdivisions de l'université p. 30

La direction	p. 30
Le conseil de faculté	p. 30
Le collège des professeures	p. 31
L'assemblée générale des étudiantes	p. 31

Services de l'Université p. 32

BUIS	p. 32
BLRU	p. 33
Bureau de placement	p. 33
Activités culturelles	p. 34
Service des sports	p. 34
Consultation psychologique pour jeunes adultes	p. 35
Antenne santé	p. 35
Crèche	p. 36
Mobilité / Erasmus	p. 36

Index p. 37

Toute les formulations présentes dans ce guide se comprennent tant au masculin qu'au féminin.

Avec le soutien de la Commission de Gestion des Taxes Fixes



Présentation

Bonjour,

Ce petit guide n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais simplement de vous donner quelques conseils ou adresses utiles afin que votre séjour à l'Université en soit quelque peu simplifié et que votre vie à Genève se déroule le plus agréablement possible, avec les moyens du bord que peut posséder une étudiante à l'Université de Genève. En effet, la réalité montre que la plupart des étudiantes sont obligés de travailler pour financer leurs études et avoir un minimum d'indépendance.

C'est pour cette raison que nous vous proposons des conseils en cas de problèmes à l'Uni, des adresses où l'on vous donnera volontiers un coup de main, des infos sur des endroits pas trop chers où dormir (là c'est pas toujours évident), manger et sortir.

Mais qui sommes-nous pour pouvoir prétendre à cela? Tout simplement un syndicat étudiant qui s'occupe de défendre vos intérêts auprès des autorités sur le plan genevois, national et international.

Nous le faisons en tant que faitière de la plupart des associations d'étudiantes de l'Uni de Genève. Vous en trouverez la liste en page 19.

Si vous êtes intéressées par les activités (conférences, fêtes, ...) que proposent ces différentes associations et que vous cherchez conseil auprès d'étudiantes qui suivent les mêmes branches que vous (organisation, plans d'études, ...), n'hésitez pas à aller les trouver ou à passer au secrétariat de la CUAE qui essayera de vous donner les infos que vous cherchez.

D'ici là, le comité de la CUAE vous souhaite une bonne lecture et des années universitaires enrichissantes sur tous les plans.

Connaissez-vous vos droits?

En tant qu'étudiant, vous êtes soumis à un règlement d'études émanant de votre école, section ou faculté. Ce règlement définit vos droits et obligations durant vos études.

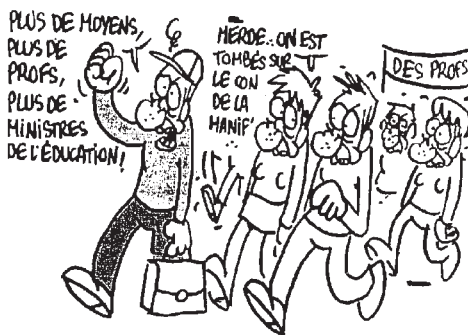
Accompagné d'un plan d'études, il informe des examens à passer et des conditions à remplir pour passer d'une année à l'autre et pour obtenir le titre brigué. En général, le règlement contient aussi les dispositions concernant les oppositions et les recours. Sachez qu'en tout temps vous pouvez contester une décision prise à votre rencontre.

Alors **quelques conseils** :

A votre arrivée à l'Université, consultez le règlement et le plan d'études qui vous concerne (à la bibliothèque ou au secrétariat de faculté / section / département, sur le site de l'Uni); vous connaîtrez ainsi vos droits.

Si à un moment vous avez des doutes, **consultez la CUAE** qui pourra vous aider à interpréter le règlement. Et n'oubliez pas que le délai pour contester une décision administrative (opposition ou recours) est presque toujours de **30 jours, après réception de la décision à contester**. En cas de problème juridique hors de l'Uni, passez à la **l'Association Avocats de la Permanence Juridique** (cf. p. 42) ou adressez-vous à l'un des secrétaires de la CUAE.

N'oubliez pas qu'il est très important de photocopier tous les documents que vous envoyez lors de toute démarche administrative, afin d'en garder une preuve.



Note spécifiques à l'attention des étudiants étrangers:

Nous attirons l'attention des étudiants titulaires d'un **Permis B** sur certains points importants.

- Tout **changement de cursus** doit être annoncé auprès de **l'Office cantonal de la Population** (cf. page 42) par une lettre qui explique les raisons. Ceci en vue de la réexamination annuelle du permis de séjour.
 - Vous avez droit à un nombre de **20 heures de travail maximum** par semaine durant les études, mais vous pouvez travailler à **100% durant les vacances d'été**.
 - Vérifiez bien que votre employeur remplisse le **formulaire de demande d'autorisation de travail**.
 - Une **opposition ou un recours** doivent se faire dans les **30 jours après réception de la décision** (que ce soit à l'Uni, l'OCP ou l'Office fédéral des étrangers).
 - Si vous avez besoin de l'aide d'un juriste passez simplement trouver les secrétaires de la CUAE (horaires sur le site web) ou référez-vous à la page 16 (problèmes juridiques).
 - Des textes concernant la réglementation du séjour sont disponibles au secrétariat de la CUAE ou sur le site web de l'Office Cantonal de la Population (www.geneve.ch/ocp).
 - Au cas où vous en avez besoin, il existe un Service d'information anti-racisme (**ARIS**, cf. page 42).
 - Si vous voulez rencontrer des personnes de votre pays, le **Centre de Contacts Suisse-Immigrés** peut vous mettre en lien avec différentes associations. (cf. page 42).
- Enfin, si vous avez des questions, inquiétudes liées à votre séjour à Genève, n'hésitez pas à venir voir les secrétaires de la CUAE.



Vie quotidienne

2000.— Frs: c'est le budget vraiment minimal mensuel calculé pour un étudiant célibataire et sans enfant par le service social de l'Université. Cette somme peut suffire à condition d'avoir trouvé un logement très bon marché, ce qui est rare à Genève. En page suivante, vous trouverez un budget détaillé.

Fric

Tout d'abord, il faut savoir qu'avec un bas revenu il est possible, sous certaines conditions bien définies, de bénéficier de **l'exonération des taxes universitaires**, c'est-à-dire de ne payer que les 65 frs. de taxes fixes au lieu des 500 frs.

Si vous remplissez les conditions légales (le revenu de vos parents, par exemple, cf loi sur l'encouragement aux études LEE: http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_20.html), vous pouvez demander une bourse d'études ou un prêt remboursable sans intérêts au **Service des allocations d'études** (uniquement pour les Genevois et les contribuables depuis 5 ans à Genève). Les ressortissants de la Communauté européenne peuvent faire leur demande aux services appropriés du lieu où vivent leurs parents.

D'autres renseignements vous seront fournis par le **Bureau Universitaire d'Information Sociale** (cf. page 32) Pour les **allocations logements**, voir page 12.

Certaines banques et instituts similaires proposent également des prêts, mais avec intérêts. Se renseigner dans les banques et demander un 'prêt étudiant'. Pour les problèmes de dettes, le **Centre Social Protestant et Caritas (cf. p. 42)** offrent un service de désendettement.

Il est possible de chercher un job par l'intermédiaire du **Bureau de Placement** de l'Université accessible à tous les étudiants inscrits dans une faculté ou un institut rattaché à l'Université. Vous pouvez, une fois inscrit, consulter les offres sur le site web. (cf. page 33).

Ces chiffres sont indiqués par le Bureau Universitaire d'Information Sociale (BUIS). Il va de soit que c'est un **budget minimum**, en étant logé dans un foyer universitaire, sans compter les éventuels frais de crèche et de cantine.

Budget indicatif mensuel étudiant, année académique 2004-2005

	<u>< 25 ans</u>	<u>> 25 ans</u>	<u>Avec enfant</u>
Loyer (foyer universitaire)	550.-	550.-	800.-
Electricité, téléphone	130.-	130.-	150.-
Alimentation	600.-	600.-	850.-
Habillement/Activités culturelles/loisirs	250.-	250.-	450.-
Transports publics	40.-	70.-	70.-
Frais d'études (fournitures)	100.-	100.-	100.-
Taxes universitaires (500. — par semestre)	84.-	84.-	84.-
Assurance-maladie/accident/RC ménage	230.-*	330.-*	430.-*
Crèche Cantine			400.-*
TOTAL	1'984.--	2'114.--	3'334.--

Budget indicatif mensuel couple, année académique 2002-2003

	<u>Dès 25 ans</u>	<u>avec 1 enfant</u>
Loyer (foyer universitaire)	800.-	900.-
Electricité, téléphone	180.-	180.-
Alimentation	850.-	1130.-
Habillement	200.-	300.-
Argent de poche + divers	300.-	400.-
Transports publics	140.-	140.-
Frais d'études (fournitures)	200.-	200.-
Taxes universitaires (500. — par semestre)	168.-	168.-
Assurance-maladie/accident/RC ménage	640.- *	725.- *
Crèche/Cantine		400.-*
TOTAL	3478.-	4543.-

*chiffre indicatif

Nous vous rendons attentif au fait que ce budget n'inclut pas les cotisations AVS. Tout étudiant doit en effet verser 498.- par année à ce service.

Logement

Parler d'une crise du logement à Genève revient à dire que le nez est au milieu du visage. À ce titre, le sujet est un des dossiers prioritaires du travail politique de la CUAÉ. Dans le cadre de ce guide, nous vous proposons quelques informations pratiques.

La brochure "Logements meublés pour jeunes à Genève", éditée par la Conférence des directeurs de foyers et l'Université de Genève, offre un descriptif des logements pour jeunes en formation - y compris ceux gérés par le **Bureau des Logements et Restaurants Universitaires (BLRU** cf. page 32) - et donne les prix et les conditions d'inscription. Vous pouvez vous la procurer au BLRU. Voir également l'index en fin de guide, rubrique logements. Vous pouvez aussi vous adresser à la **CIGUE (Coopérative Immobilière Genevoise Universitaire Etudiante)**, coopérative d'habitation à but non lucratif, gérée par les étudiants coopérateurs (cf. page 22).

Pour ceux qui préfèrent habiter dans un appartement indépendant, consultez les panneaux d'affichage à l'Université, le journal GHI paraissant le mercredi, ainsi que les sites internet des différentes régies. Une solution intéressante peut être de partager un appartement en collocation: surveillez les panneaux d'affichages

des principaux bâtiments Universitaires (Mail, Dufour, Bastions, Sciences II et CMU), pour trouver d'autres personnes cherchant un colocataire, ou passez vous-même une annonce !

Pour obtenir un logement subventionné, il faut avoir un revenu suffisant mais pas trop élevé et avoir été contribuable dans le canton durant les deux ans qui précèdent, soi-même ou son représentant légal. Les organismes qui proposent ce type de logement sont l'**Office Cantonal du Logement**, le **Secrétariat des fondations immobilières de droit public**, la **Gérance immobilière municipale** et le **Service Immobilier de l'Hospice Général**.

Si votre revenu est très bas par rapport au loyer, il est possible, à certaines conditions, de bénéficier d'une allocation logement (allocation fixe par pièce et par mois). Pour cela, il faut s'adresser au **Service de l'allocation de logement de l'Office Cantonal du Logement social** pour connaître les conditions et les démarches à effectuer.

Si vous trouvez un logement auprès d'une régie, il existe une société de cautionnement qui couvre la majorité de la caution demandée par les régies en début de location. Se renseigner auprès de **Swisscaution** (Société de Cautionnement cf. page 38).

Enfin, pour les solutions d'urgence, il y a

toujours **Infor Jeunes**, l'**Armée du Salut**, **RACARD** (cf. page 38).

Bouffe

C'est certain, manger à Genève n'est pas toujours très bon marché. Il faut savoir qu'un plat du jour à midi dans un resto coûte dans les 15 à 20 frs. environ. Il y a différents types de lieux où manger (pour simplifier, nous en avons fait une liste à la page 38):

- les **cafétérias et restaurants universitaires** que l'on trouve dans les différents bâtiments de l'Uni,
- +
- la **Datcha**, un local autogéré par les étudiants où il est possible d'amener sa nourriture et de cuisiner.
- les **squats**, qui proposent souvent des repas complets et bon marché, Pour les casaniers qui préfèrent les bons petits plats maison, pensez aux différents marchés (cf. page 39).

Fringues

Les magasins de seconde main sont de plus en plus nombreux. Il y a les divers magasins du **Centre Social Protestant**, dont la **Renfile I et II**, les boutiques de **Caritas**, le **Magasin du Vieux** (Armée du Salut), les

Vet'shop de la Croix Rouge Genevoise, le **Marché aux puces**, la **Bourse aux Vêtements** de Meyrin, **Emmaüs** (cf. page 39).

Coiffure

Trois écoles de coiffure pratiquent des prix imbattables (cf. page 40) :

- **Académie de coiffure.**
- **Ecole Supérieure - Institut de coiffure.**
- **Coiffure du Molard.**

Ménage - Meubles

Le **Centre Social Protestant (CSP)**, **Caritas**, **Emmaüs**, **Carrefour-Rue**, **Eco Technic** (vente, neuf ou d'occasion, réparation et récupération d'appareils ménagers), offrent du seconde main très avantageux et généralement en bon état (cf. page 40). Vous pouvez aussi aller fouiller aux **Puces**.

Une autre possibilité, gratuite cette fois-ci, est de fouiner dans les différentes communes les jours des ramassages spéciaux (il y a de la concurrence, surtout de la part des brocanteurs). Les communes renseignent sur les dates. Enfin, il ne faut pas oublier de consulter les petites annonces dans le GHI, de même qu'à la sortie des supermarchés.

Santé

L'Université met à disposition des étudiants deux services : l'Antenne Santé ainsi que le centre de consultation psychologique universitaire. Le BUIS (Bureau Universitaire de l'Information Sociale) propose aussi des prêts sans intérêt pour des interventions urgentes et dont le montant dépasse la couverture de l'assurance, il en va de même en cas de problèmes à payer les cotisations.

Assurance maladie et accident

Pour ceux qui ne connaissent pas le système de santé suisse, il faut savoir que l'assurance maladie est obligatoire. Contrairement à d'autres pays, il n'existe pas de sécurité sociale, vous êtes donc obligé de vous adresser à une compagnie d'assurance privée pour vous assurer.

Il est possible d'obtenir une subvention de l'Etat, à condition de payer ses impôts sur Genève. S'adresser au **Service de l'Assurance Maladie** (cf. page 40).

Pour les étudiants étrangers, l'Université a des accords avec deux compagnies qui offrent des prestations à un tarif très compétitif :

Golden Gate: 995 frs.- annuel

GMC: 158 frs.- mensuel

Note: il n'est pas possible d'obtenir une subvention étatique si l'on cotise à ces assurances.

Pour les Confédérés et titulaires d'un per-

mis C: Attention ! Le montant de la cotisation varie énormément d'une compagnie à l'autre. Nous recommandons de consulter cette adresse Internet pour avoir une comparaison des prix et d'autres informations:

<http://www.ge.ch/social/assurance/welcome.html>

Vous pouvez aussi vous adresser à la **Permanence de Défense des Patients et des Assurés du Forum Santé** (cf. page 40).

Rappelons aussi que le montant de l'assurance maladie est déductible des impôts.

En cas de maladie ou d'accident et si vous n'avez pas de médecin traitant sur Genève, vous pouvez vous adresser à **S.O.S Médecins**, ou à la **Polyclinique universitaire** à l'Hôpital Cantonal. Vous pouvez aussi vous rendre dans les **permanences médicales des quartiers** (une taxe d'urgence est par-

fois demandée). Consultez l'annuaire. Pour les urgences, le numéro est le **144**.

Contraception / maternité / avortement

De manière générale, pour toute information liée à la grossesse, ou aux méthodes de contraception adressez-vous au **Centre d'information et de régulation des naissances (CIFERN)**. Vous pouvez vous y rendre sans rendez-vous. Possibilité d'y obtenir un test de grossesse ainsi que la pilule du lendemain avec consultation.

Si vous êtes enceinte et avez besoin de conseils pour mener à bien votre grossesse, à part le CIFERN, vous pouvez aussi vous adresser à **l'arcade sages-femmes**, à **SOS futures mères** (vient en aide à toute future mère qui se trouve en difficulté: aide psychologique et morale, matérielle, médicale, juridique).

Maladies sexuellement transmissibles - sida

Pour toute question ou information, n'hésitez pas à appeler ou consulter le **Centre de Consultation VIH de l'Hôpital Cantonal**, le **Groupe SIDA Genève**, le **Centre d'Information et de Régulation des Naissances (CIFERN)**, l'**Antenne Santé** de l'Universi-

té, l'**Association des personnes vivant avec le VIH-SIDA et leurs proches** ou **Dialogai** (pour ses autres activités, voir aussi rubrique soutien psychologique). En ce qui concerne le test SIDA, il est possible de le faire anonymement pour 30 frs à l'Hôpital cantonal. Vous trouvez tous les adresses à la page 41.

Violences / viol / harcèlement

Plusieurs associations peuvent vous défendre (adresses cf. page 41) :

- **Comité contre le harcèlement sexuel.**
- **Solidarité – femmes** (violences de la part de votre compagnon).
- **Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence.**
- la **LAVI, Consultation pour victimes d'infraction** (agressions, atteinte à la pudeur, lésions corporelles, viols...).
- **F- Information** (violence envers les femmes).

Soutien psychologique / dépendances

Il existe dans tous les quartiers un **Centre d'Action Sociale et de Santé (CASS)** (consultez l'annuaire téléphonique

ou la page 42 pour l'adresse internet). Il existe aussi un **Service d'Urgence Psychiatrique** (24h/24) auprès de l'Hôpital Cantonal (cf. page 41).

La **Main Tendue** (tél. 143) offre en permanence, par téléphone, une présence immédiate et une possibilité de dialoguer. Il existe aussi à l'Université un **Centre de consultation psychologique pour jeunes adultes**.

Vous pouvez aussi vous adresser à l'**Antenne Santé de l'Université**.

L'association homosexuelle **Dialogai** (cf.

page 41) propose un lieux d'écoute et d'échange (locaux aménagés avec bar-restaurant).

Si vous avez besoin d'aide et de conseils pour vous-même ou vos proches en cas de boulimie, anorexie ou tout autre type de dépendance, adressez-vous à **APTA** (Association des Psychothérapeutes pour le Traitement des Addictions). Vous pouvez aussi consulter le site web de la clinique **de la Métairie** qui apporte conseils et soutien en cas de dépression, dépendances, anorexie, stress post-traumatique ...

Problèmes juridiques

Tout le monde peut un jour avoir à faire face à des problèmes juridiques. Pour tout problème concernant votre parcours académique, les secrétaires de la CUAE vous accueilleront durant leurs heures de permanence (voir site web) et vous aideront dans vos démarches (cf. page 21).

Au cas où vous voudriez contester une décision prise par l'Université, l'administration ou la faculté (résultats d'examens, expulsion de la faculté, refus d'une demande d'exonération des taxes universitaires, refus d'immatriculation ou encore exmatriculation...) la procédure à suivre est la suivante:

- opposition à l'autorité qui a pris la décision (doyen, rectorat...).
- si la réponse à l'opposition est négative, recours auprès de la **Commis-**

sion de Recours de l'Université (CRUNI). Dans les deux cas, vous disposez d'un **délaï de trente jours après réception de la décision administrative**.

L'opposition et le recours doivent être faits par écrit, sous envoi **recommandé**. Si vous ne savez pas comment vous y prendre face à un problème de ce type, vous pouvez demander l'aide du secrétaire de la CUAE, qui vous conseillera et

vous aidera dans vos démarches. D'autres organismes offrent également des consultations juridiques gratuites:

- le **Centre Social Protestant**,
- **Caritas**,
- **l'Association Avocats de la permanence Juridique**
- le **Service d'information sociale et juridique de l'Hospice général**,
- la **permanence de l'ordre des avocats** (taxe de consultation de 60.—),
- **l'Association genevoise pour les Droits de la Femme**,
- **l'Association genevoise de défense des locataires (ASLOCA)**.

Pour des problèmes liés à l'immigration: le **Centre de Contact Suisse-Immigrés**,

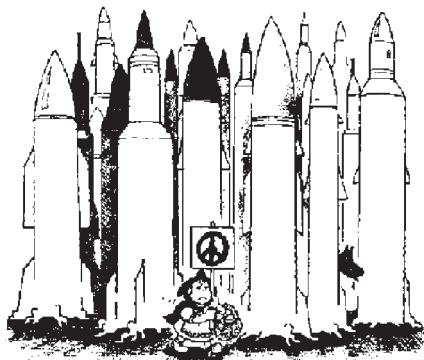
- **Pluriels**

Au cas où vos démarches nécessitent l'aide d'un avocat et que vous n'avez pas les moyens pour le rétribuer, vous avez le droit de faire appel à **l'assistance juridique** et ceci pour toute démarche, qu'elle soit universitaire ou autre. Pour plus de renseignements sur les modalités de l'obtention de l'assistance juridique, consultez la page web:

<http://www.ge.ch/tribunaux/guides-formulaires>

Armée?

Il y a deux endroits qui peuvent vous aider ou vous renseigner pour effectuer le service civil, ou en cas de litiges avec l'armée (cf. p. 42):



- la **permanence service civil**, qui s'occupe exclusivement du service civil;
- le **Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA)**, qui répond à vos problèmes pour le service civil, les tribunaux militaires, la taxe militaire, le refus de grader, la protection civile, etc.

Si vous avez des problèmes liés à l'armée (cours, examens), il y a dans chaque faculté un officier parmi les enseignants qui est chargé de la liaison armée-Université. Il faut demander un rendez-vous au secrétariat des étudiants de votre faculté (au minimum un mois à l'avance).

Culture, sport et loisirs

De nombreuses activités culturelles ou sportives sont organisées chaque année par le Service des sports et les Activités culturelles de l'Université. Vous trouverez un descriptif de ces deux services aux pages 34 et 35.

Films - Cinéma

Pour emprunter des films, il est intéressant de s'adresser aux **Médiathèques d'Uni Bastion et Uni Mail**. (www.unige.ch/biblio/mediatheque)

Il existe également le **Centre de Ressources et de Documentation Pédagogique (CRDP)**, où il est possible d'emprunter gratuitement des films, sur présentation d'une carte étudiant.

Outre le Ciné-club universitaire (18.- frs pour trois entrées), certaines salles du groupement des cinémas genevois proposent des séances le lundi à prix réduit. La carte **Ciné-fidélité**, valable dans ces mêmes cinémas, permet d'aller souvent au cinéma pour moins cher. S'adresser à la **Librairie du Cinéma**

D'autre part, le **Sputnik** (cinéma de l'Usine) (Carte de membre à 20.- par an : donne droit à des entrées à 6.-) (cf. P. 43). Le Centre d'Animation Cinématographique-Voltaire (**CAC - Voltaire**) est une association culturelle à but non lucratif dont la mission est la défense

et la promotion d'un cinéma de qualité, qu'il soit d'hier, d'aujourd'hui ou de demain. Accompagnée de séminaires, de rencontres, de conférences, et organisée en cycles thématiques, ou focalisée autour d'un auteur ou acteur, la programmation du CAC passe en revue plus d'un siècle de cinéma, tout en restant attentive à l'émergence des nouvelles tendances.

Theatre

Quasiment tous les théâtres font des réductions pour les étudiants à l'entrée, ainsi que pour les abonnements à l'année.

Voir aussi avec les Activités Culturelles de l'Uni pour des billets à tarif réduit.

Musique

Le Grand-Théâtre de Genève ne fait pas de prix spécifiques pour étudiants, mais propose des réductions pour les moins de 26 ans (-30% sur la billetterie et -60% sur les abonnements). De plus, pour certains spectacles, des billets à prix réduits sont

disponibles aux Activités Culturelles de l'Université (annoncés par voie d'affichage à l'entrée du 4 rue de Candolle).

Pour d'autres styles de musique, il n'y a en général pas de réductions pour étudiants, sauf lors de festivals, **Bois de la Bâtie** (www.batie.ch) et **Paléo** (www.paleo.ch) par exemple.

Il y a néanmoins des concerts à des prix abordables (cf. page 43):

- à **l'Usine**,
- au **Sud-des-Alpes**. (Jazz) (www.amr-geneve.ch)
- au **Chat Noir** (jam le jeudi)
- à **l'Undertown** de Meyrin
- au **Bateau** (amarré perpétuellement à l'embarcadère près du Jardin anglais).
- dans les squats : à la **Buvette des Croquettes, Artamis, Bistr'ok, Cave 12, Madone Bar,...**

Pour connaître le programme, vouer une attention particulière aux affiches proches des lieux cités dans cette rubrique.

Discothèques municipales

Tous les genres de musique en cassettes et CD. Inscription sur présentation d'une carte d'identité. On peut acquérir un abonnement annuel ou semestriel. (cf. adresses page 43).

Sports

Le Service des Sports de l'Université (www.unige.ch/dase/sports) propose un très grand choix d'activités sportives gratuites ou à prix réduits. Consultez les programmes chaque semestre.

Les piscines municipales offrent des réductions pour les étudiants. Sans oublier les **Bains des Pâquis** qui offrent une ambiance conviviale pour un prix d'entrée modique (2. —). On y trouve aussi un sauna, ouvert de début octobre à fin avril (le mardi est réservé aux femmes). Boissons et repas à petits prix. Notons encore que **l'Association Genevoise des Amis du Salève** propose des randonnées pédestres gratuites en moyenne montagne.

Transports

La Croix Rouge genevoise a mis en place un programme de prêt et location de vélos (www.genevroule.ch). 4 lieux de prêt sont à disposition du 1 mai au 31 octobre, de 7h30 à 21h30.

Horaire d'hiver: De 8h à 18h, du lundi au vendredi, à l'arcade de la Place Montbrillant uniquement.

Lieux de prêt de vélos:

- 17 Place Montbrillant (derrière la gare)
- Bains des Pâquis
- Plaine de Plainpalais, à côté du skate-park
- Place du Rhône

Vente d'occasions et réparation de vélos auprès de **Péclot 13**.

Des sorties en car pour aller skier/snowboarder sont organisées avec départ depuis la **Gare routière** (transport et carte journalière pour remontées mécaniques).

Pour les déplacements fréquents en **train**, l'abonnement demi-tarif (150 frs/an) permet de voyager à moitié prix en 2^{ème} classe. Si vous avez moins de 25 ans vous pouvez obtenir l'abonnement voie 7 pour 99 frs supplémentaires et voyager gratuitement à partir de 19 heures. **Les déplacements effectués pour suivre des cours obligatoires dans une autre Université sont remboursés! Se renseigner auprès de l'enseignant.**

En **bus**, l'abonnement mensuel TPG s'élève à 40. — pour les moins de 25 ans et 70. — pour les plus vieux.

Livres

Librairies:

La carte d'étudiant devrait vous faire bénéficier d'une réduction de 5 à 10% dans les différentes librairies du Canton.

Nous conseillons particulièrement la **Librairie du Boulevard** (librairie auto-gérée), la librairie **Descombes, Le Parnasse** et **Albatros** (spécialisée dans la littérature hispano-américaine).

Livres d'occasion:

Il y a à Genève plusieurs librairies d'occa-

sion bien fournies et bien organisées, où l'on peut aussi trouver des livres universitaires: les principales sont la **Trocante (Chez Nicolas)**, la **Chouette de Mi-nerve, les Recyclables** et **Au Point du Jour**. Sinon, il y a toujours le **marché aux puces** (mercredi et samedi) où l'on trouve des livres de tous les genres.

Ouvrages scientifiques:

La librairie **Ellipse** propose toute une gamme d'ouvrages scientifiques (informatique et science).

Presse

Vous trouverez les journaux universitaires dans les caissettes des différents bâtiments de l'Uni. Nous vous recommandons *Courants* et le *Regard Critique*, écrit par le Comité de la CUAE et qui tente de vous tenir au courant des aléas de la politique universitaire. Comme presse extérieure à l'Uni, nous vous recommandons particulièrement *Le Courrier*, journal indépendant des grands groupes de presse, qui couvre l'ensemble de la Romandie et qui manifeste un grand intérêt pour la vie associative. Pour consulter des journaux, il existe une **salle de presse** à la bibliothèque de SES d'Uni Mail où les périodiques sont répertoriés.

La CUAE se présente

Sous ce sigle se cache la "Conférence Universitaire des Associations d'EtudiantEs", association faîtière des étudiants de l'Université de Genève, et leur porte-parole auprès des autorités universitaires et de l'Etat de Genève.

Ses structures sont démocratiques et elle est ouverte à toute association étudiante de l'Université dont les buts et activités ne contredisent pas les siens. La CUAE a pour but de défendre les intérêts des étudiants tout en offrant un certain nombre de services. Dans ce sens, elle fonctionne comme un syndicat et adopte la ligne et l'opinion de la majorité des gens qui s'y engagent. La CUAE est politiquement indépendante.

Quels sont ses membres?

La CUAE se compose des associations d'étudiants et des groupes d'intérêt qui y sont affiliés. Ainsi, un étudiant est indirectement membre de la CUAE au travers de son association si celle-ci y est affiliée. Mais il est aussi possible de s'engager à la CUAE à titre individuel. Les associations regroupent des étudiants selon leur appartenance à la même faculté, au même département ou aux mêmes sections:

Architecture (**AEIAUG**), Biologie (**AEB**), Chimie-Biochimie (**AECB**), Droit

(**AED + APROD**), Géologie (**AEG**), Histoire de l'Art (**AEHA**), Informatique (**AEI**), Lettres (**AEL**), Mathématiques (**AEM**), Physique (**AEP**), Psychologie (**ADEPSY**), Sciences de l'Education (**ADESE**), Sciences politiques et relations internationales (**AESPRI**), Sociologie (**AES**), Théologie (**AET**), Traduction et Interprétation (**AETI**), Histoire Générale (**AEHG**), Mouvement des étudiants en Géographie (**MEG**), Chinois, Arabe et Japonais (**CAJ**), Histoire Economique et Sociale (**AEHES**), Médecine (**AEMG**) et Anglais (**ADEA**), Institut du Développement (**AEIUED**), Institut Européen (**AEIEUG**).

Il existe d'autre part des associations également en Pharmacie (**AGEP**) et en Sciences Economiques (**AESE**), qui pour des raisons diverses ne sont pas affiliées à la CUAE.

Ces différentes associations ont leur vie propre et s'occupent des questions relatives à leur département ou faculté, par exemple les problèmes d'horaires, de plans d'études, d'évaluation des cours, d'examens, etc.

L'adhésion à votre association de faculté

ou département n'est pas obligatoire, mais évidemment vivement conseillée, surtout que cela ne vous coûte pas un centime!

Si vous êtes membre, une part des 65.- frs. des taxes fixes (comprise dans les 500.- que vous payez chaque semestre à l'Université) iront à votre association et à la CUAE, ce qui leur permet d'agir et, par exemple, d'éditer ce guide. Pour devenir membre de votre association de département, section ou faculté, il suffit de remplir en début d'année une fiche d'inscription comme celle qui se trouve insérée dans ce guide.

Attention, l'inscription doit être renouvelée chaque année!

Des groupes d'intérêts peuvent également adhérer à la CUAE. Ce sont des associations d'étudiants actives à l'Université dans un domaine précis, notamment :

- **AEI/ISA**: Association des Etudiants Internationaux (cf. présentation page 25)
- **Amnesty Uni**
- **Association des étudiants albanais**
- **AEGC**: Association des étudiants congolais de Genève
- **GEduc** (Association des Etudiants pour le Développement Durable et le Management)

Pour plus d'informations sur les différentes associations adressez-vous au secrétariat de la CUAE.

Quels sont ses membres?

L'organe suprême de la CUAE est l'**Assemblée Générale** (AG), qui est convoquée au moins 2 fois par année et qui décide des activités et des positions de la CUAE. Les séances étant publiques, l'AG est composée de tout étudiant voulant y participer. Pour vous tenir au courant des dates de réunion, regardez attentivement les panneaux qui nous sont réservés dans les différents bâtiments, ainsi que notre site web (adresse indiquée au début de la brochure)



L'Assemblée Générale élit lors de la première séance de l'année un **Comité**, composé d'une dizaine de membres. Le Comité, aidé des trois secrétaires de la CUAE, est chargé de mettre en œuvre la politique décidée par l'AG. Le Comité

joue ainsi un rôle central dans la mesure où il coordonne les activités et gère la CUAE entre les Assemblées Générales. Dans certaines occasions, des commissions ou groupes de travail peuvent être formés pour traiter de thèmes précis.

Toute personne désireuse de participer aux réunions du Comité est la bienvenue, que ce soit ponctuellement ou régulièrement. Le Comité se réunit tous les lundis à 19h15 au 83, bd Carl-Vogt.

L'Assemblée des délégués est composée de délégués (1 ou 2) envoyés par toutes les associations et groupes d'intérêt membres de la CUAE. Elle se réunit environ 6 fois par année. Elle prend connaissance des activités du Comité et lui donne son avis.

Permanence

Trois secrétaires (à temps partiel) prennent en charge le travail administratif et assurent l'accueil des étudiants au bureau de la CUAE (horaire des permanences disponible sur le site web de la

CUAE, et à la porte du bureau, 83, bd. Carl-Vogt). Les permanents sont à votre disposition pour toute demande d'information, adresses, suggestions, critiques, dates de réunions des associations et groupes universitaires...

Quels sont les domaines d'activité de la CUAE?

Les sujets traités par la CUAE changent d'une année à l'autre. Pour connaître les dossiers traités les années précédentes et actuelles, nous vous renvoyons à notre site web

www.unige.ch/asso-etud/cuae

Mais de manière générale, nous avons une approche syndicale en ce qui concerne les intérêts des étudiants. Nous prenons position sur des sujets spécifiquement universitaires (plans d'études, bourses, taxes universitaires, ...) et sur des questions plus larges mais qui touchent directement la qualité de vie des étudiants (logement, loi sur les étrangers, marchandisation de la formation, financement privé ...).



Autres organismes étudiants

Pour obtenir les toutes dernières informations ou pour connaître les autres organismes étudiants, vous pouvez consulter le site web des associations de l'Université de Genève:

www.unige.ch/asso-etud

La CIGUE (cooperative de logement pour personnes en formation)

A Genève, pour une personne en formation, trouver un logement à des prix abordables, même avec peu de confort, relève de l'exploit. Face à cette situation, des étudiants ont décidé de réagir en créant, en avril 86, la CIGUE (Coopérative de logement pour personnes en formation), coopérative d'habitation à but non-lucratif gérée par les étudiants - coopérateurs eux-mêmes. La CIGUE est un bel exemple d'un engagement réussi d'étudiants pour les étudiants.

Les logements gérés par la CIGUE sont constitués d'un immeuble (construit par la coopérative), de villas et d'appartements qui permettent actuellement de loger 98 coopérateurs, soit sous le régime du contrat de prêt à usage (plus connu sous l'appellation "contrat de confiance"), soit sous le régime du bail. La volonté de la CIGUE est de promouvoir **un logement différent**, en favorisant notamment la **vie communautaire et la prise en charge des étudiants par eux-mêmes**.

En outre, les projets de la coopérative tendent à respecter trois valeurs :

- être bon marché
- avoir une bonne performance écologique
- favoriser la sociabilité des habitants

Depuis sa création, la CIGUE n'a cessé de chercher une solution durable au problème du logement des personnes en formation et c'est ainsi qu'en février 1998 elle achève la construction d'un immeuble, disposant ainsi de 32 chambres supplémentaires et à long terme. Cet immeuble de deux étages en bois est constitué de 8 appartements de 4 pièces permettant de loger 4 étudiants qui se partagent un salon cuisine commune (et salle de bain et WC). Il est situé dans le quartier très convivial de l'Ilot 13 (derrière la gare). Les premiers étudiants ont investi les lieux en février 98. Si tout ceci vous intéresse, présentez-vous aux bureaux de la CIGUE.

Depuis ses débuts, la CIGUE développe différents moyens d'actions en vue d'améliorer la situation problématique du logement à Genève. C'est dans ce but

- qu'elle intensifie ses contacts avec les

- régies genevoises et les autorités municipales et cantonales,
- qu'elle travaille avec d'autres organisations afin d'envisager globalement la situation du logement et d'y apporter des solutions concrètes.

La CIGUE ne peut fonctionner sans la participation de toutEs; c'est pourquoi **il est important que, au delà de leur implication dans leur logement, les membres de la CIGUE s'investissent également dans l'organisation interne de la coopérative.**

CIGUE

83 Bd Carl-Vogt

1205 GENEVE

tél. 022.379.77.00

cigue@unige.ch

www.cigue.ch

Commission de gestion des taxes fixes

Comme vous le savez peut-être, une part de 7.— frs prise sur les taxes semestrielles que vous payez est versée dans un fond spécialement destiné à soutenir les activités des associations d'étudiants et d'assistants. L'argent ainsi réuni est géré par une commission constituée de 5 membres: 3 étudiants et 1 assistant nommés par le Conseil de l'Université ainsi qu'un représentant de l'Université, qui a une voix de consultation.

Cette commission se réunit une fois par mois pour étudier les demandes de subventions que lui font parvenir les associations d'étudiantes et d'assistantEs reconnues ou enregistrées auprès du Rectorat. La Commission accorde deux types de subventions. La première est la subvention ordinaire. Elle est destinée à soutenir les activités courantes des associations reconnues auprès du Rectorat, (c'est-à-dire les associations de département, section ou faculté), et est proportionnelle au nombre de membres. La seconde est la subvention extraordinaire. Elle est destinée à soutenir la réalisation de projets particuliers qui peuvent être présentés par des associations d'étudiants ou d'assistants reconnues ou enregistrées auprès du Rectorat, ou encore par des étudiants ou des assistants en collaboration avec ces associations. Son attribution et son montant dépendent d'une décision de la Commission. Elle statue sur la base des documents remis par le demandeur (descriptif du projet, budget, etc.), du règlement des Taxes Fixes et de critères établis sur la base de sa pratique.

Le secrétariat de la Commission est à votre disposition pour répondre à vos questions, vous expliquer les procédures de demande de subvention ou vous communiquer le détail des critères d'évaluation des demandes.

**Commission de Gestion des
Taxes Fixes
83 Bd Carl-Vogt
1205 Genève
Tél.: 022 379.77.27
taxefixe@unige.ch**

les heures de permanence sont disponibles à l'entrée ou sur le site web de la commission :

<http://www.unige.ch/taxes/>



Courants

Courants est le périodique des étudiants de l'Université de Genève. Depuis sa fondation en 1976, il est entièrement conçu et édité par les étudiants, et ce à raison de quatre numéros par année auxquels s'ajoute le programme de la Garden Party. Tiré à 3'000 exemplaires, Courants est distribué gratuitement dans les caissettes des principaux bâtiments Universitaires.

Espace d'échange et d'information sur ce qui se passe tant à l'université comme dans la cité, courants aborde l'actualité politique, associative, culturelle et autres, grâce à la collaboration volontaire de rédacteurs ponctuels ou réguliers qui expriment leurs opinions, impressions, interrogations ou réactions sur ses pages.

Tous les étudiants qui se sentent une âme de journaliste, de photographe, de dessinateur, ou qui, tout simplement, souhaitent collaborer à la vie d'un journal sont invités à prendre contact avec la rédaction.

**Courants
83 Bd Carl-Vogt
1205 Genève
e-mail :
courants01@yahoo.com**

Association des Etudiants Internationaux (AEI/ISA)

L'Association des Etudiants Internationaux (AEI) a pour but d'aider les étudiants internationaux à mieux s'intégrer dans la vie universitaire genevoise, en réunissant l'information et en organisant diverses activités sociales permettant aux internationaux de se rencontrer et de créer des amitiés.

Si vous êtes un étudiant international et si vous avez besoin de quelque chose, l'association se fera un plaisir de vous aider. Si vous désirez rencontrer d'autres internationaux, devenir membre de l'AEI, recevoir une liste de ses activités ou vous renseigner sur quoi que ce soit, n'hésitez pas à la contacter.

Elle est à votre disposition!!

Association des Etudiants Internationaux (AEI/ISA)

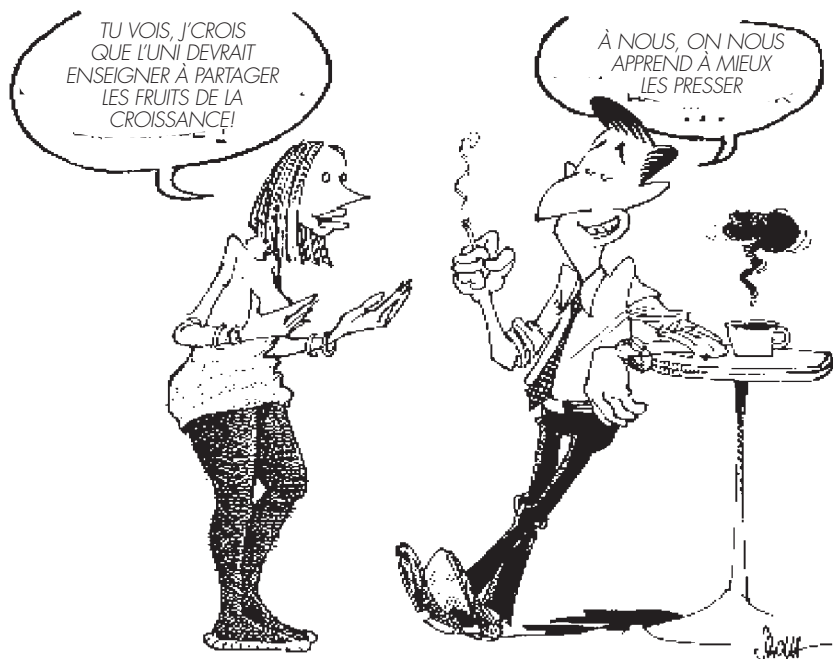
c/o CUAÉ

83, Bd Carl-Vogt

1205 Genève

e-mail : aei-isa@unige.ch

www.unige.ch/asso-etud/aeiisa/



Les structures de l'Université

L'université est gérée, à ses différents niveaux, selon un principe de participation: chaque corps de la communauté universitaire (1. professeurs, 2. collaboratrices de l'enseignement et de la recherche, 3. personnel administratif et technique, et 4. étudiantes) a le droit d'être représenté, dans des proportions inégales, dans les organes délibératifs de l'université. *Les organes ou procédures auxquels les étudiantes peuvent de près ou de loin, éventuellement participer sont signalés par des astérisques .

Sources : Loi sur l'Université (LU) (C 1 30)
 Règlement d'application de la LU (C 1 30.01)
 Règlement de l'université (C 1 30.06)

Les associations d'étudiantes

Les associations d'étudiantes reconnues par l'université peuvent être consultées par le rectorat, le conseil de l'université (CU), les doyennes ou les conseils de faculté et ont le **droit d'être entendues par les autorités** susmentionnées sur des questions les concernant. Elles bénéficient du droit d'affichage, d'utilisation de locaux dans l'université et de **subventions**.

Compétence et composition des organes de l'Université

LE RECTORAT (*mandat 4 ans, prochaine désignation: 2007*)

Le rectorat est l'organe de direction de l'Université, il est en quelque sorte l'exécutif de l'Université.

Que fait le rectorat ?

Il élabore le **budget** annuel de l'Université, le projet de **convention d'objectif** et les modifications du **Règlement de l'Université**.

Il approuve les **règlements d'étude et d'organisation** des subdivisions.

Il peut favoriser certains types d'enseignements, de recherches, et de coordination.

C'est lui qui transmet au Département de l'Instruction Publique(DIP), avec le préavis du CU, les propositions de **créations ou de suppression de filières de formation**. Il approuve les propositions de **nomination des membres du corps enseignant** et les transmet au Conseil d'État par l'intermédiaire du DIP. Il assure la liaison entre l'université et les autorités cantonales et autres instances de politique scientifique et universitaire. Il signe des **accords de collaboration** régionale, nationale et internationale.

Il signe des **contrats** de recherche avec différents **secteurs d'activité économique** tout en veillant à préserver son **indépendance académique**.

*N'importe quel membre de la communauté universitaire peut amener à l'attention du rectorat une présomption de **fraude scientifique** ou d'irrégularité administrative afin qu'il ouvre une enquête en vue d'une prise de mesure adéquate.

Qui est le rectorat?

Le rectorat est composé de la rectrice et de trois vice rectrices désignées par elle-même.

La rectrice est choisie par la **commission de désignation de la rectrice** qui est composée de 12 personnes désignées par le CU, le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et les doyennes. (1. Une présidente: celle du Conseil de l'Université, 2. six membres du CU, 3.

Deux doyennes, 4. trois membres du corps enseignant genevois.)

La Secrétaire Générale qui est placée sous l'autorité de la rectrice et assiste le rectorat, ainsi que la directrice de l'administration participent aux séances du rectorat. En dernière instance le Conseil d'Etat nomme, (1) la rectrice, (2) les vices rectrices, (3) la directrice de l'administration et (4) la secrétaire générale sur proposition du Département de l'Instruction Publique (DIP) et de l'Université.

De quoi traitent les commissions du rectorat? (Mandat 4 ans, prochaine nomination 2007)

* Les **commissions consultatives permanentes du rectorat** sont nommées par lui-même, les étudiants peuvent être appelé à y participer si le rectorat en décide ainsi. Elles étudient et prennent des décisions à appliquer dans des domaines particuliers.

Elles collaborent avec les services administratifs et techniques qui ont une voix consultative de même que tout membre du rectorat qui désire assister aux séances.

1. ^{*} La commission de **l'enseignement** réfléchit sur l'organisation des études et l'évaluation de son efficacité.
2. ^{*} La commission **Sociale** s'occupe de l'accessibilité et la mise en oeuvre des politiques sociales, culturelles et

sportives. Elle étudie les questions de logement, de l'emploi, favorise la création de crèches et de constructions à but social. Elle décide aussi de l'attribution de bourses.

3. [±] La commission de **l'égalité** réfléchit sur la promotion des carrières féminines et le développement des études femmes.
4. La commission de **développement** réfléchit sur l'orientation générale et les objectifs de l'université sur le moyen et le long terme.
5. La commission **administrative** assiste le rectorat en matière de budget, d'organisation de l'université ainsi que sur la gestion interne.
6. La commission de la **formation continue** veille aux liens entre l'université et les milieux professionnels et culturels.
7. Il existe encore cinq commissions qui sont: [±] la commission des **bâtiments**, [±] la commission de la **sécurité**, la commission des **bibliothèques**, la commission **informatique**, et la commission **audiovisuelle**.



Que fait la délégation aux questions féminines ?

Elle assiste le rectorat dans la mise en œuvre du principe de **l'égalité des droits et de chances** entre hommes et femmes, en particulier de la promotion de la femme au sein de tous les corps de l'université à travers l'élaboration des mesures spécifiques à chaque niveau hiérarchique. Elle participe aux travaux des **commissions de nominations**. Elle collabore avec la commission consultative de l'égalité, et les personnes intéressées dans et hors de l'université afin d'établir des recherches et des **programmes d'études intégrant la dimension féminine et masculine**.

Elle reçoit et examine toute **doléance** relative à la promotion des femmes au sein de l'université et peut saisir l'autorité compétente en conséquence.

La délégation aux questions féminines est désignée par le rectorat et fonctionne avec au minimum deux professeurs ordinaires compétents en la matière ainsi que la déléguée qui occupe un poste à temps complet.

Le Conseil de l'Université (CU)

(mandat 4 ans, prochaine élection: 2007)

Le CU représente en quelque sorte le parlement de l'Université. Il se réunit 6 fois par an, sur demande du rectorat ou de 4 de ses membres.

Que fait le Conseil de l'Université?

Il approuve, amende ou rejette les propositions de **modification du Règlement de l'Université (RU)**, le projet et le rapport de la **convention d'objectifs**, le **budget** et le rapport de gestion annuel de l'université. Le CU se prononce sur les propositions de **créations ou de suppression des filières de formation**.

Il ratifie les **règlements cadres et d'organisation des facultés (ROF)**.

Il peut **transmettre une proposition** ou une question d'intérêt général au **rectorat** en vue d'une réponse écrite.

Le CU constitue la **Commission d'éthique, de la liberté académique, de suivi de la convention d'objectifs**.

Les séances du CU sont publiques, de même que celles de tout conseil délibératif. La communauté universitaire est tenue informée des activités et de la teneur de leurs délibérations au travers de son site web <http://www.unige.ch/conseil-uni/>.

Qui est le Conseil de l'Université?

Il est composé de 21 membres, les internes élues par leurs pairs, et les externes à l'université par le Conseil d'État ou le Grand Conseil. (1. une présidente, 2. sept membres du corps professoral, 3. trois collaboratrices de l'enseignement et de la recherche, * 3. deux étudiantes, 4. deux membres du personnel administratif et technique (PAT), 5. six membres extérieurs)

Le CU peut inviter à ses délibérations les membres qu'il souhaite. Les membres du rectorat assistent avec voix consultative.

De quoi traitent les commissions du CU ?

Les commissions élues par le CU sont la commission d'éthique, la commission de la liberté académique et la commission de suivi de la convention d'objectifs.

1. La commission d'**éthique** traite du respect des **principes scientifiques fondamentaux** dans la formation et la recherche. Avec comme exigences: 1. la description objective des phénomènes naturels, sociaux et humains, et la recherche des lois qui les régissent
2. **l'exposé objectif des principaux courants de pensée**, 3. l'usage de **méthodes critiques rigoureuses** dans la discussion des

opinions scientifiques, sociales, politiques, philosophiques ou religieuses, et 4. le respect de la pensée d'autrui.

Elle est composée de 11 personnes, élues par le CU et nommées par leurs pairs. (1. un président élu par le CU, 2. quatre membres de la communauté universitaire, 3. quatre membres n'appartenant pas à la communauté universitaire, 4. deux doyens)

Chaque faculté peut constituer une commission d'éthique.

2. La commission de la **liberté académique** fait un **rapport** au CU une fois par an en connaissance des **contrats avec les différents secteurs d'activité économique**. Elle peut rendre un avis sur demande, du sénat, du CU, du recteur, des facultés ou de sa propre initiative sur toute question concernant la liberté académique. Elle est composée de 9 personnes élues par le CU, et nommées par les doyennes. (1. une présidente élue par le CU, 2. six membres du corps professoral élu par le CU, 3. deux doyennes)

3. La commission de suivi de la **convention d'objectifs** peut requérir des mandats extérieurs pour toute évaluation.

Elle est composée de 9 personnes élues par le CU et désignées par les doyennes. (1. une présidente élue par

le CU, 2. six membres du CU, 3. deux doyennes)

L'Assemblée Générale des professeurs (Senat)

Elle interroge le recteur sur toute question relative à l'université et émet des **recommandations**. Elle est composée de tous les membres du corps professoral.

Les organes et subdivisions

La réglementation des instituts, sections et écoles est analogue à celle des facultés.

La direction

La doyenne dirige et prend les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la faculté, elle peut être assistée de vice doyennes et d'une administratrice. Les doyennes et vices doyennes sont des professeurs ordinaires élues par le conseil de faculté sur proposition du collège des professeurs. Elles représentent en quelque sorte l'exécutif au niveau des facultés et écoles.

Le Conseil de Faculté

Il représente en quelque sorte le parlement au niveau des facultés.

Que fait le Conseil de Faculté?

Il adopte le règlement d'études de la faculté après approbation par le collège des professeurs.

Il approuve le règlement d'organisation de la faculté (ROF) et les programmes d'études de la faculté et des sections.

Il examine les méthodes d'enseignement et l'organisation des examens. Il participe à l'élaboration des plans de développements et prend connaissance du budget annuel de la faculté.

*Il peut présenter des recommandations sur toute question d'intérêt général dont il se saisit ou dont il est saisi.

Des commissions permanentes et temporaires peuvent être constituées.

*Le conseil de faculté est élu par les collèges électoraux de la faculté. Il est composé de 1. 4/9 professeurs, 2. 2/9 collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, 3. 2/9 étudiantes, 4. 1/9 personnel administratif et technique)

Le collège des professeures

Chaque règlement d'organisation de la faculté fixe la composition et les compétences du collège des professeurs.

Le Collège consultatif des enseignantes, chercheuses et personnel administratif et technique

Il est tenu informé des projets et décisions du département, peut examiner des questions relatives à **l'enseignement, à la recherche et à la gestion**, et peut présenter des **recommandations** au directeur du département ou au doyen de la faculté sur toutes questions d'intérêt général.

Il est composé de tous les membres des corps des enseignantes, chercheurs, et du personnel administratif et technique (PAT).

L'Assemblée Générale des étudiantes

Elle est tenue informée des projets et décisions du département. Elle examine les questions relatives aux méthodes d'enseignement, au contrôle des études et à l'organisation des examens, et peut présenter des recommandations au directeur du département ou au doyen de la faculté sur toutes questions d'intérêt général. Elle est composée de toutes les étudiantes suivant des enseignements au sein d'un département.

Services de l'Université

Bureau universitaire d'information sociale, B.U.I.S.

Le BUIS (Bureau Universitaire d'Information Sociale) est le service social de l'Université. Il accueille les étudiants dans le but de faciliter leur intégration dans la vie universitaire et genevoise. Vous pouvez vous adresser à ce service pour tout problème économique, juridique, de santé ou pour toute autre question sociale. Une permanence est ouverte tous les jours de 10h00 à 13h00, et de 14h00 à 16h00.

En ce qui concerne les aides économiques, le BUIS dispose d'un fond réservé à des bourses pour étudiants étrangers. Toutefois, ces aides ne sont disponibles qu'à partir de la deuxième année d'études, sous forme d'allocation logement, puis à partir de la troisième année sous forme d'allocation d'études. Le BUIS peut aussi "dépanner" lors d'un problème financier (facture de dentiste, assurance, etc.), en attribuant des aides financières ponctuelles, voire des prêts sans intérêts. Pour les étudiants ne pouvant bénéficier ni des bourses pour étrangers ni des allocations d'études du canton, il existe un certain nombre de bourses et de prix provenant de fonds privés, dont les critères d'obtention sont des plus divers. Le BUIS dispose des informations concernant ces

bourses et sert aussi d'intermédiaire. Une brochure, disponible auprès de l'Espace administratif des étudiants (2^{ème} étage d'Uni Dufour), réunit les informations relatives à ces bourses. Elle est aussi consultable sur Internet:

<http://www.unige.ch/dase/buis/pdf/Aides04-05.pdf>

Parmi les autres activités du BUIS, on peut citer par exemple l'aide lors de problèmes administratifs concernant l'Université (notamment en cas de recours) ou bien les informations concernant le contrôle de l'habitant.

Finalement, en ce qui concerne l'exonération annuelle des taxes, bien qu'elle dépende non pas du BUIS mais d'une commission paritaire, la demande d'exonération doit être déposée auprès du service social.

**Bureau Universitaire
d'Information Sociale
4, rue de Candolle
1211 Genève 4
Tél.: 022.379.77.79/18
Par fax: 022.379.77.47
info-sociale@adm.unige.ch
www.unige.ch/dase/buis**

Bureau des logements et restaurants universitaires, B.L.R.U.

Les logements du BLRU sont réservés exclusivement aux étudiants régulièrement immatriculés à l'Université de Genève ou issus des Instituts, Ecoles et autres Organismes reconnus par cette dernière. La priorité est accordée aux nouveaux étudiants, provenant de l'étranger ou d'autres cantons et ayant des moyens économiques restreints. Le séjour est limité à trois ans au maximum. Le BLRU offre 330 lits divisés en chambres individuelles avec cuisine et sanitaires communs, studios pour 1 ou 2 personnes ou appartements pour 3 ou 4 étudiants.

4, rue de Candolle

1211 Genève 4

Tél.: 022.379.77.20

Fax: 022.379.77.85

logements@unige.ch

<http://www.unige.ch/dase/bulog>

Bureau de placement

Le bureau de placement de l'Université propose, tout au long de l'année, des travaux rémunérés de toutes sortes et de différentes durées (Notons qu'il s'agit d'un intermédiaire et non pas d'une agence de placement).

Il renseigne aussi sur des questions relatives à l'emploi, les autorisations de tra-

vail auprès du Contrôle de l'habitant (pour les étudiants étrangers), les impôts à la source. Le bureau de placement de l'Université est accessible à tous les étudiants inscrits régulièrement à l'Université ou dans l'un des Instituts ou Ecoles rattachés. Pour s'inscrire, il faut se présenter directement au bureau de placement, avec la carte d'étudiante dûment complétée du timbre du semestre en cours (ou du récépissé du bulletin de versement des taxes semestrielles). Pour obtenir un travail, il suffit de s'inscrire au bureau de placement, de consulter les offres affichées aux tableaux et demander au guichet du bureau de placement les numéros de référence. Vous pouvez aussi consulter les offres d'emploi sur internet (**www.unige.ch/dase/bupla/**), puis voir les coordonnées des employeurs. (3 par jour max) grâce au mot de passe communiqué par le BP. Après avoir contacté l'employeur, vous êtes censé retourner au bureau de placement et leur informer si oui ou non vous avez obtenu le travail.

Bureau de Placement

4, rue de Candolle

1211 Genève 4

Heures d'ouverture du guichet:

lun - ven: 10 - 13 h, 14 - 16 h

Tél.: 022.379.77.02

Réponse au téléphone

lun - ven:

8h30 - 13 h, 14 - 16 h

E-mail: placement@unige.ch

www.unige.ch/dase/bupla

Activités culturelles universitaires

Les Activités culturelles de l'Uni offrent un lieu de création, d'expression et de rencontres, animé par des professionnels et des étudiants passionnés.

Cours et stages:

- Cinéma, vidéo, photographie.
- Théâtre: interprétation, improvisation, jeu et mise en scène, théâtre italien : Il Ghiribizzo, atelier-théâtre universitaire en grec moderne "Othiassos", travail théâtral.
- Danse: classique, contemporaine, claquettes, baroque, rock, sud-américaine, danse-théâtre, danse africaine, danse énergie, do-in.
- Musique: Chœur de l'Université, chant, cours instrumentaux semi-collectifs, voix (exploration et travail du potentiel vocal), concerts.
- Dessin
- Informatique littéraire.

Parallèlement à ces cours et stages, plusieurs collaborations, conférences ou colloques sont proposés (ESAB, Fonction Cinéma, Centre pour l'image contemporaine, MAMCO).

Plusieurs spectacles sont présentés chaque année par les groupes de théâtre et de danse des Activités culturelles.

Cinéclub universitaire:

Un nouveau cycle est présenté chaque tri-

mestre. Vous pouvez également faire partie du comité du Cinéclub (étudiants uniquement) pour participer à l'élaboration des cycles.

Activités culturelles de l'Université

4 rue de Candolle

1211 Genève 4

Tél.: 022.379.77.05/06/60

activités-culturelles@unige.ch

www.unige.ch/acultu/

Service des sports

Le Service des Sports de l'Université offre la possibilité d'exercer multiples disciplines (entraînements et cours) gratuitement ou à très bon compte.

Sports d'équipe: basketball, football, handball, nihockey, volley-ball, etc.

Sports individuels: athlétisme, aéro-bic, alpinisme, aviron, badminton, bowling, boxe, canoë, culture physique, cross-country, équitation, escrime, golf, judo, natation, patinage, squash, ski, ski nautique, tennis, tennis de table, yachting, yoga. Pour des informations supplémentaires, vous pouvez consulter le programme des sports qui paraît en début de chaque année académique. Il est disponible chez les huissiers des bâtiments universitaires et au Service des Sports.

Des séances d'information sont organisées à la rentrée universitaire. Les dates

sont affichées dans les différents bâtiments universitaires. Les étudiants régulièrement inscrits à l'un des sports, sont couverts par une assurance accidents couvrant les sinistres survenant lors d'activités ou de manifestations sportives. En cas d'accident, les étudiants doivent prendre contact immédiatement avec le Service de l'assurance accident de l'Université, rue de Candolle 4, bureau 307, tél. 379.77.79.

Service des sports
4 rue de Candolle,
2ème étage.
Tél.: 022.379.77.22
sports@unige.ch
www.unige.ch/dase/sports

Consultation psychologique pour jeunes adultes (CPJA)

Angoisse face aux études, aux examens, à la vie estudiantine. **Moments critiques** (entrée à l'Université, échec dans les études, dans le monde du travail). **Problèmes de couple et/ou de famille. Problèmes dans les relations avec autrui. Sentiment de solitude. Dysfonctionnements** (alimentaire, de la relation sexuelle, du sommeil). **Dépression.** Autant de problèmes qui peuvent se révéler au travers de la vie universitaire, professionnelle ou familiale, et parfois provo-

quer un certain nombre de difficultés d'ordre psychologique. La **Consultation Psychologique pour Jeunes Adultes** offre la possibilité de rencontrer des spécialistes de la psychologie dès l'apparition des difficultés, empêchant ainsi ces dernières de s'installer et de faire obstacle à l'évolution de la vie adulte.

Ce centre aide les personnes à surmonter leurs difficultés et à exploiter au mieux leurs capacités intellectuelles, relationnelles et psychiques.

**Centre de conseil
psychologique
pour jeunes adultes**
4, Rue de Candolle
1211 Genève
lu-ve 10h-13h et 14h-16h

Antenne santé

Lieu d'informations, d'orientations, d'écoute. Une infirmière de santé publique répond à vos appels. En outre ils peuvent vous fournir des bons pour des tests HIV gratuits.

Tél.: 022.379.77.09,
 et reçoit **4 rue de Candolle, 4^{ème}**
étage: lun-ven de 10h à 13h et
de 14h à 16h.
antenne-sante@unige.ch
www.unige.ch/dase/sante/

Crèche

En ce qui concerne la garde des enfants (0-5 ans), l'Université et la Ville de Genève ont décidé d'ouvrir, en novembre 1992, une crèche destinée aux enfants de la communauté universitaire et du quartier. D'une crèche à temps partiel durant 5 ans, elle s'est transformée en l'Espace de Vie Infantile du Mail (EVE) en octobre 97 (possibilité d'accueil à mi-temps, trois quarts ou plein temps). Les jeunes écoliers (4 - 6 ans) sont également accueillis en complément de l'école ainsi que le mercredi et lors des vacances d'automne et février. L'EVE accompagne les enfants dans leur apprentissage de socialisation, dans leur développement affectif, intellectuel et physique. Elle propose un lieu de rencontre et d'échanges entre les enfants, leurs parents et l'équipe éducative.

Espace de vie infantile du Mail:

**2 - 4 - 6 Passage Baud Bovy,
1205 Genève
<http://www.unige.ch/eve/>**

Mobilité, Erasmus

Il existe à l'Université de Genève différentes possibilités permettant de se rendre dans une autre Université, en Suisse ou à l'étranger, pour poursuivre ses études. Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans la nouvelle brochure éditée par les Relations Extérieures, disponibles chez les huissiers. Vous pouvez aussi vous adresser directement aux Relations Extérieures à

**Uni Dufour, bureau 105
Tél.: 022.379.75.74
Fax: 022.379.71.97
E-mail: sre@sre.unige.ch
[www.unige.ch/intl/
mobilite/erasmus.html](http://www.unige.ch/intl/mobilite/erasmus.html)**

Index

Vie quotidienne

Fric

Bureau de placement

4, rue de Candolle (rez), 1211 Genève 4
Tél. 022.379.77.02 - Ouvert Lu-Ve de 10h à 13h
et de 14h à 16h, e-mail: placement@unige.ch

Office cantonal de l'emploi (OCE)

rue des Glacis-de-Rive 6, Case postale 3938, 1211 Genève 3
Tél: 022 327 68 59 ou 022 327 69 16
ouvert du lundi au vendredi de 8h-17h
(inscriptions jusqu'à 16h30).

Centre Uni-Emploi

4 rue de Candolle, 1211 Genève 4 (4^e ét.)
Tél: 022.379.75.90
e-mail: uni-emploi@unige.ch, site web: <http://www.unige.ch>
ouvert tous les jours de 9h à 13h, et de 14h à 16h

Service des allocations d'études et d'apprentissage

1 rue Jean-Pécolat (3^e ét.), 1201 Genève, tél: 022.909.68.20
permanence téléphonique de 8h30 à 12h00 et de 14h à
16h30. tous les jours sauf le jeudi.

Bureau Universitaire d'Information sociale (BUIS)

4, rue de Candolle (3^e étage), 1211 Genève 4
Tél. 022.379.79.18
E-mail: info-sociale@adm.unige.ch
ouvert du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 16h

Logement

BLRU

4 rue de Candolle, 1211 Genève 4, tél: 022.379.77.20
e-mail: logements@unige.ch

CIGUE

83 Bd Carl-Vogt, 1205 Genève, tél: 022.379.77.00
cigue@unige.ch
www.unige.ch/asso-etud/cigue/

Cité Universitaire

46 av. de Miremont, 1206 Genève
022.839.22.22
internet : <http://www.unige.ch/cite-uni>

Foyer Champel

École "Le Bon Secours"
(étudiants de l'école prioritaires)
47 av. de Champel, 1206 Genève,
tél: 022.346.54.11 ou 022.789.06.17

L'Accueil (résidence pour jeunes filles)

8 rue Alcide-Jentzer, 1205 Genève,
tél: 022.320.92.77

Foyer 'le Carilan'

16, av. des Communes-Réunies, 1212 Grand-Lancy
022.794.61.50
ouvert lu-ve 18h30-19h30

Centre Universitaire Protestant I (CUP I)

2 av. du Mail, 1205 Genève,
tél: 022.322.90.00

Centre Universitaire Protestant II (CUP II)

Rue du Petit Salève 10, 1205 Genève,
tél: 022.708.10.10

Foyer international pour jeunes filles

29 rue Plantamour, 1201 Genève, tél: 022.731.55.60
ouvert: lu.-ve. 9h-12h / 15h-21h ; fermé samedi et dimanche

Foyer Georges Williams

9 av. Ste-Clotilde, 1205 Genève, tél: 022.328.12.03
ouvert: lu.-ve. 9h30-11h30, tj 18h-20h

Résidence Universitaire Internationale

22 rue Rothschild, 1202 Genève, tél: 022. 716.02.02
horaires octobre à juillet: lu-ve 8h30-12h30 & 13h-17h;
sa 10h-12h; dimanche fermé
horaires d'été: lu-ve 8h30-12h30 & 13h-20h;
sa et di 10h-12h & 17h-20h

Centre St-Boniface

14 av. du Mail, 1205 Genève, tél: 022.322. 26.00
ouvert: lu.-ve. 9h-12h / 16h-18h30\$

Home St-Pierre (pour jeunes femmes)

4 Cour St-Pierre, 1204 Genève, tél: 022.310.37.07
E-mail: info@homestpierre.ch
ouvert: lu.-sa. 9h-12h / 16h-20h ; dimanche 9h-12h

Foyer international St-Justin

15-17 rue du Prieuré, 1202 Genève,
tél: 022.731.11.35

Foyer Universitaire de Carouge (pour jeunes femmes)

12 rue Joseph-Girard, 1227 Carouge,
tél: 022.301.54.34

Foyer Myrjana (foyer pour jeunes filles)

16, av. des Communes-Réunies — 1212 Grand-Lancy
Inscriptions à Caritas, 53, rue de Carouge, 1205 Genève,
022.794.56.98

La Villa Clotilde (pour jeunes femmes)

14 rue du Mont-de-Sion, 1206 Genève, tél: 022 703 51 70

Centre évangélique Stadtmission

7 rue Bergalonne, 1205 Genève, tél: 022.321.26.11

Office cantonal du logement

26 rue du Stand, Case Postale 3937, 1211 Genève 3,
Demande logement : 022 327 56 73
Allocations : 022 327 55 60
info.logement@dge.etat-ge.ch
www.geneve.ch/dael/logement/welcome.html
guichets et permanence téléphonique : 9h-13h sans interruption

Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public

23 rue Gourgas, 1205 Genève,
tél: 022.328 12 24, ouvert de 8h à 14h
www.geneve.ch/fidp/welcome.html

Gérance immobilière municipale

5 rue de l'Hôtel-de-Ville, 12041 Genève
tél: 022.418.34.05
ouvert de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Service Immobilier - Hospice Général

15 rue Verdaine, 1204 Genève, tél: 022 420 50 00

Swisscaution (Société de Cautionnement)

0848 841 848 / www.swisscaution.ch

Logements d'urgence nocturne**Accueil de nuit de l'Armée du Salut**

4 ch. Galiffe, 1201 Genève, tél: 022.338.23.90
de 19h à 7h30

Centre d'hébergement d'urgence pour jeunes adultes - Infor Jeunes

13 rue Verdaine, 1204 Genève, tél: 022.420.55.55 - 120h-18h

Au coeur des grottes foyer pour femmes de l'Armée du Salut

Rue de l'Industrie 14, 1201 Genève, tél: 022.733.64.38

Racard

Centre d'hébergement d'urgence
7, bd Carl-Vogt, CP 1211 GE 8, tél: 022.329.01.07

Bouffe**Université:**

La DATCHA, 16 bd d'Yvoy, 1205 Genève
Pour infos: datcha@bigfoot.com

"LA MARMITIERE" (CMU)

9, avenue de Champel - 1206 Genève - Tél. 022 346.49.93
Ouvret de 7 h. à 18 h. (fermé samedi / dimanche)
Restauration chaude de 11 h. 30 à 14 h.

LA PERGOLA (SCIENCES II)

30, quai Ernest Ansermet - 1205 Genève
Tél. 022 328.63.63
Ouvret de 7 h. à 17 h. 15 (fermé samedi / dimanche)
Restauration chaude de 11 h. 30 à 14 h.

"MARX CAFE" et "LE PETIT CEDIPE"

40, boulevard du Pont d'Arve- 1205 Genève,
Tél. 022 320.17.04
Ouvret de 7 h. 30 à 18 h. (17 h. le vendredi - fermé samedi / dimanche), Restauration chaude de 11 h. 30 à 14 h.

BATTELLE

7, route de Drize - 1227 Carouge - Tél. 022 343.23.00
Ouvret de 8 h. à 17 h. (fermé samedi / dimanche)
Restauration chaude de 11 h. 30 à 14 h.

Cafétéria UNI BASTIONS

3, place de l'Université - 1205 Genève - Tél. 022 310.43.26
Ouvert de 7 h. 45 à 17 h. 30 - (16 h. 30 le vendredi - fermé samedi / dimanche)

Cafétéria UNI DUFOUR

24, rue du Général Dufour - 1204 Genève,
Tél. 022 328.66.62 Ouvert de 7 h. 15 à 17 h. 15
(16 h. 30 le vendredi - fermé samedi / dimanche)

Cafétéria de L'ECOLE DE PHYSIQUE

24, Quai Ernest Ansermet - 1205 Genève,
Tél. 022 702.62.33, Ouvert de 8 h. 00 à 11 h. 00,
14 h. 30 à 17 h, (fermé samedi / dimanche)

Cafétéria de L'OBSERVATOIRE

Route de Sauvigny - 1290 Versoix, Tél. 022 755.26.11 int. 31
Ouvert de 9 h. 30 à 15 h. 30
(fermé samedi / dimanche)
Restauration chaude à midi sur inscription

En outre, deux restaurants destinés essentiellement aux étudiants sont installés dans les résidences suivantes:

Restaurant de la CITE JARDIN

46, avenue de Miremont - 1206 Genève Tél. 022 839.20.69
Ouvert tous les jours de 7 h. à 22 h. 00
(samedi / dimanche 8 h. 00)

Cafétéria de la RESIDENCE UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE (RUI)

63, rue des Pâquis - 1201 Genève - Tél. 022 732.25.35
Ouvert tous les jours de 7 h. 30 à 21 h. 00 (fermé dimanche)

Cité universitaire, 46 av. de Miremont, 1206 Genève, tél.: 022.346.21.24, ouvert de 7h00 à 22h00

Cafés /Restos/Espaces Auto-gérés:

Le Croque-Note, 63, Av. des Communes-Réunies,
1212 Grand-Lancy, tel :022.794.06.96

La Plaine Lune 14bis av. du Mail, tél: 022.329.53.09

Bains des Pâquis, 30, quai du Mont-Blanc - 1211 Genève,
tél. 022.732.29.74

La Galerie, 13 Rue de l'Industrie, 1201 GE

LO'13'TO, 17-19 rue des Gares, 1201 Genève,
tel: 22.734.24.21

Le Moloko, 4 place des Volontaires
(le soir, 1 plat végétarien, 1 carnivore)

Le Bistr'ok

24, bd des Philosophes, 1205 Genève, tél. 022 329 33 95

Marchés:**Rue Liotard**

lundi et jeudi 0800 - 1300

Pl. du Pré-l'Evêque

lundi 0800 - 1300

Plaine de Plainpalais

mardi et vendredi 0800 - 1300, Dimanche 0800 - 1800

Pl. de la Navigation

mardi et vendredi 0800 - 1300

Saint-Jean / Rue du Beulet

mardi et vendredi 0800 - 1300

Bd. Helvétique

mercredi et samedi 0800 - 1300

Pl. de la Fusterie

mercredi et samedi 0800 1845

Pl. Grenus

Samedi 0800 - 1330

Pl. du Marché

Carouge, Mercredi et Samedi 0700 - 1300

Plateau de Champel

Jeudi 0800 - 1300

Grand-Pré

Lundi et Jeudi 0800 - 1300

Fringues**L'arc-en-ciel. (CSP)**

30 bd. Carl-Vogt, 1205 Genève,
tél. 022.328.22.04

lu, me, je 13h30-17h30 ; ma 10h30-17h30 ; sa 10h-12h.

La Caroulette. (CSP)

37 rue de Carouge, 1205 Genève,
tél. 022.329.32.50

**lu 14h-18h ; ma-me 8h30-11h30 et de 14h-18h ;
je-ve 8h30-18h**

Boutique CSP La Mairie

15 rue de la Mairie, 1207 Genève, tél. 022.736.45.81

La Renfile I (CSP)

ch. de la Renfile, 1214 Vernier, tél: 022.341.13.02
ma, me, ve 13h30-17h; je 10h-19h ; sa 9h-17h

La Renfile II (CSP)

7-9 ch. de la Cartouchière, 1228 Plan-les-Ouates,
tél. 022.884.38.00

Boutiques Caritas:

- 23 rue des Pâquis, 1201 Genève, tél. 022.731.87.31
- 63 rue des Bains, tél. 022.328.42.64
- 4 rue des Cordiers, 1207 Genève, tél. 022.735.91.91
- 53, Rue de Carouge, 1205 Genève, tel. 022.708.04.44
- Av. Louis-Bertrand 1, 1213 Petit-Lancy, tel. 022.792.16.34
- Ch. De la Milice 19, 1228 Plan Les Ouates, tel. 022.880.04.25

Magasin du vieux - Armée du Salut

Route de Chêne 18-20, 022.736.15.80
ma-ve 8h30-12h/14h-18h30; sa 8h30-15h

Vet'shop rive droite - Croix-Rouge Genevoise

18 rue des Grottes, 1201 Genève, tél. 022.734.88.53

Vet'shop rive gauche - Croix-Rouge Genevoise

p.a. Ecole des Eaux-Vives
82 - 84 rue des Eaux-Vives, 1207 Genève, tél. 022.736.34.45

Marché aux Puces

plaine de Plainpalais, mercredi et samedi

22 Les Fripes

22, Rue de Montbrillant

Communauté d'Emmaüs

Route de Drize 5, 1227 Carouge, tél. 022.342.39.59

Coiffure**Académie,**

34b rue du Môle, 1201 Genève, tél: 022.732.27.11

Ecole supérieure institut de coiffure,

Rue de Carouge 9, 1204 Genève, tél: 022.800.32.23
Rue de Rive 6, 022.810.15.56

Coiffure du Molard

19 rue Neuve-du-Molard, 1204 Genève, tél: 022.310.32.50

Meubles**La Renfile I (CSP)**

ch. de la Renfile, 1214 Vernier, 022.341.13.02

La Renfile II (CSP)

7-9 ch. de la Cartouchière, 1228 Plan-les-Ouates,
tél. 022.794.77.88

Bric-à-Brac (Caritas)

9 ch. de la Millice, 1228 Plan-les Ouates, tel: 022.880.38.00

Brocante – Communauté d'Emmaüs

5 rte de Drize, 1227 Carouge, tel : 022.342.39.59

Caverne d'Ali-Baba (Carrefour-Rue)

10 rue Baulacre, tél. 022.740.08.98

Eco Technic

21, R. du Village Suisse – 1205 Genève, Tel: 022/320.41.84

Santé**Assurance maladie et accident****Service de l'Assurance Maladie**

62, Route de Frontenex, CP 6255, 1211 Genève 6,
022/327.65.30

Forum Santé

27, bd Helvétique, 1207 Genève
022 / 786.35.11, 022 / 786 35 12

Service d'urgence de l'association des médecins de Genève,

20 rue Micheli-du-Crest, 1205 Genève
tél. 022.320.20.20 (7h-23h).

SOS médecins,

43 rue Louis-Favre, 1201 Genève,
tél. 022.748.49.50 (jour et nuit).

Policlinique universitaire - Hôpital Cantonal

24 rue Micheli-du-Crest, 1205 Genève
tél. 022.372.33.11 ou 022.382.33.11

Contraception / Maternité / Avortement

CIFERN,

47 bd. de la Cluse, 1205 Genève tél.022.321.01.91

Arcade Sages-femmes,

85 bd. Carl-Vogt, 1205 Genève,
tél. 022.329.05.55 / 320.55.22. Permanence téléphonique:
8h-20h ; sa-di 9h-12h / 17h-20h. Accueil, information: lu.
14h-20h; ma-ve 14h-17h; sa 9h-12h

SOS Futures Mère p.a. Mme M.Th. Pillonel,

95D av. d'Aire, 1203 Genève,
tél. 022.792.00.92. Permanence téléphonique: 8h30-18h

Clinique de l'Arve,

1 av. Cardinal-Merillod, tél: 022.309.45.45

Service des ambulances: tél. 144

Maternité HUG,

20 rue Alcide-Jentzer, 1211 Genève 14 tél. 022.328.68.16

Policlinique de gynécologie HUG,

32 bd. de la Cluse, 1205 Genève, tél. 022.382.44.00

Mst-Sida

Groupe Sida Genève (GSG),

17 rue Pierre Fatjo 1204 Genève tél. 022.700.15.00
www.groupe sida.ch, permanence téléphonique et ouverture des
bureaux : 9h-12h, 14h-16h

CIFERN,

47 bd. de la Cluse, 1205 Genève, tél. 022.321.01.91

Dialogai,

11-13 rue de la Navigation, Case postale 69, 1211 Genève
21, tél. 022.906.40.40. Accueil : me 20h-22h et sur rdv ;
permanence téléphonique : me 19h-22h

Consultation ambulatoire VIH-Sida

(policlinique de médecine), 24 rue Micheli-du-Crest,
1211 Genève 4, tel : 022.372.96.17 et 95.25

Association des personnes vivant avec le VIH-SID et leurs proches (PVA Genève),

35 rue des Pâquis, 1201 Genève, tél 022.906.40.30
www.hivnet.ch/f/index-frame.html

Violences/Viol/Harcèlement

Viol Secours et Comité contre le harcèlement sexuel,

3 Place des Charmilles, Case Postale 459
1211 Genève 24, tél. 022.345.20.20

Solidarité-Femmes,

96 rue de la Servette, Case postale 540, 1211 Genève 13,
tél. 022.797.10.10

F – Informations

67, rue de la Servette, CP 128, 1211 GE 7
tél: 022.740.31.47, fax : 022.740 31 47
mail: femmes@f-information.org

Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (CIMPU) ,

24, rue Micheli-Ducrest
1211 Genève 14, tél. 022.372.96.41

LAVI

40, rue du Stand, 1204 Genève, tél. 022.320.01.02

Brigade des mœurs,

17-19 bd. Carl-Vogt, 1211 Genève 8.
tél: 022.427.81.11 – Urgences : 117

Soutien psychologique/ Dépendances

Service d'Urgence Psychiatrique de l'Hôpital Cantonal

24 rue Micheli-du-Crest, 1211 Genève 4, 022/372.38.62

La Main Tendue,

Tél. 143, case postale 157, 1211 Genève 4,
tél: 022.328.28.28 24h/24, www.tel-143.ch

Clinique La Métairie

Avenue de Bois-Bougy, CH-1290 Nyon
Tél. 022 361.15.81, www.lametairie.ch

Centre de consultation psychologique pour jeunes adultes (Uni)

4, Rue de Candolle, 1211 Genève, lu-ve 10h-13h / 14h-16

Centres d'Action Sociale et de Santé de Genève (CASS)

Il en existe dans plusieurs communes. Consultez le site web pour connaître celui de votre région:
<http://tecfu.unige.ch/tecfu/teaching/UVLibre/9900/bin32/pagege.htm#autres-s>

Problèmes juridiques

Association des Etudiants en Droit (AED)

102 bd Carl-Vogt, 1211 Genève 4
Uni Mail 4002 - Tél. 022.379 84 25

Heures de permanence affichées sur la porte.

Office Cantonal de la Population

rue David Dufour 3, CP 51 – 1211 Genève 8
022.327.41.11, www.geneve.ch/ocp

CRUNI

Tribunal Administratif, 3, rue des Chaudronniers
Tél. 022.319.32.11

Centre Social Protestant (CSP)

Service social et juridique

14, rue du Village-Suisse, Case Postale 177
1211 Genève 8, tél: 022.807.07.00
Permanence tél. les lu., me., ve., de 8h00 à 12h00

Unité juridique - Hospice général (UJU-HG)

12, cours de Rive, Case postale 3360, 1211 Genève 3 tél:
022.420.52.92

Permanence de l'ordre des avocats

13 rue Verdaine, 1204 Genève, tél: 022.310.24.11
10h-19h sans rdv.

Association Avocats de la Permanence Juridique

9, rue de la terrassière, 1207 Genève
022 735 81 83

Caritas

53, rue de Carouge, 1205 Genève
tél: 022.708.04.44
permanence juridique: lu, me, ve, de 8h00 à 12h00, sur rdv.
permanence tél: lu,me,je 8h30-12h, ma 14h-17h,

Association genevoise de défense des locataires

ASLOCA - Rive
27, bd Helvétique, case postale 3055, 1211 Genève 3
Tél. 022.737.21.21, www.asloca.ch
ouvert Lu-Ve 17h-18h ou sur rdv (tarifs minimales)

Centre de Contact Suisse-Immigrés (CCSI)

25, route des Acacias, 1227 Acacias
tél. 022.304.48.60, ouvert du lu au je, de 14h00 à 18h00

Association genevoise pour les droits de la femme (AGDF)

2, pl. de la Synagogue, 1204 Genève, tél. 022.781.29.00

ARIS, Service d'Information Antiracisme

14 Av. Trembley, 1209 Genève,
022.740.35.30, www.antiracism-info.org

Armée?

Permanence Service Civil

Maison des Associations - 8 rue du Vieux-Billard (2e étage) -
Case postale 102 - 1211 Genève 8, 022.328.24.54
lundis & jeudis de 17 à 19 h

Groupe pour une Suisse sans Armée

Rue des Savoises 17, CP 151, 1211 Genève 8 -
022.320.46.76, E-mail: gssa@iprolink.ch
Internet: <http://www.gsoa.ch/gssa>

Culture, Sports et Loisirs

Films/Cinéma

CRDP

5-7, Rue du Gazomètre,
Case postale 241, 1211 GE 8,
tél: 022.327.77.01

Librairie du cinéma

Rue de la Terrassière 9, 022.736.88.88

CAC Voltaire

Rue Général Dufour 8, 022.320.78.78

Musique

Usine

4, place des Volontaires, 12024 Genève, tél. 022.781.34.90

Sud-des-Alpes (AMR)

10, rue des Alpes, 1201 Genève, 022.716.56.30

Le Chat Noir

13, rue Vautier, 1227 Carouge, Tél. 022.343.49.98

La Buvette des Croupettes (Ilôt 13)

14 rue de Montbrillant

Cave 12

12, Boulevard de la Tour

Le Madone Bar, Rue Lissignol

Artamis, 12 Rue du Stand

Bistr'OK, bd des Philosophes 34, tel. 022.329.33.95

Undertown

Place des 5 Continents 12, 1217 Meyrin, tel. 022.989.34.60

Halle Weetamix

114 rte de Vernier (accès ch. J-Philibert de Sauvage)
Châtelaine tél: 022.796.61.23, ouvert ve
et sa de 23h00 à 5h00

La Bretelle

17, rue des Etuves, tél. 022.732.75.96

Discothèques municipales

Discothèque municipale des Minoteries

5-7, rue des Minoteries, Tél. 022.320.58.38

Vieusseux

2, Cité-Vieusseux, Tél. 022.344.31.25

Sports

Service des sports de l'Université

4, rue de Candolle (2ème étage), Tél. 022.379.77.22

Piscines, veuillez consulter l'annuaire.

Bains des Pâquis

30 Quai du Mt-Blanc, 1211 Genève 2, Tél. 022.732.29.74

Association Genevoise des Amis du Salève

Tél: 022.796.41.33, Web: www.dj-web.ch/rando-geneve

Transports

Gare Routière de Genève

Place Dorcière, Case postale 2149,
CH-1211 Genève 1, 022.732.02.30
info@gare-routiere.com, www.gare-routiere.ch/fr

Peclot 13

11 R. de l'Industrie, 1201 Genève – 13h-18h

ARTAMIS

14, quai du Rhône – 13:30-18:30

Livres

Marché aux Puces

plaine de Plainpalais, mercredi et samedi

Marché aux Livres et Disques

place de la Fusterie, les vendredis d'avril à octobre

Les Recyclables (librairie – café)

53, rue de Carouge, 1205 Genève,
Tél. 022.328.60.44 / 022.328.2373
recycl@span.ch, www.recyclables.ch

Librairie du Boulevard

Rue de Carouge 34, 022.328.70.54

Descombes

Rue du Vieux Collège 6, 022.311.56.55

Le Parnasse

Rue des Eaux-Vives 20, 736.27.26

Albatros

Rue Lissignol 5, 022.731.75.43

La Trocante (chez Nicolas)

Rue des Gares

Au point du jour

Passage du Rond Point 44, 076.331.24.33

Ellipse

Rue Jean Jacques Rousseau 14, 022.909.89.89

